

# Code d'éthique

Date de révision:  
6 novembre 2025





Au fil des ans, Lassonde a su bâtir une réputation enviable, portée par la rigueur de nos pratiques, la transparence de nos décisions et le sens des responsabilités qui guide chacune de nos actions. Cette crédibilité, solidement établie, a soutenu notre croissance et nous a permis de nous tailler une place comme chef de file de l'industrie des aliments et des boissons en Amérique du Nord. Dans cette continuité, notre Code d'éthique s'impose comme un repère essentiel : il éclaire nos décisions, renforce nos valeurs et assure la cohérence de nos actions, jour après jour.

Ce Code s'applique à chacun d'entre nous : employés, gestionnaires, administrateurs, consultants, conseillers et autres agents. Il nous unit dans notre responsabilité commune de maintenir une culture éthique forte et durable et de préserver la confiance de nos parties prenantes.

Je vous invite à lire ce Code attentivement et à vous en servir comme guide dans vos activités quotidiennes. Il décrit nos engagements éthiques, les principes qui les supportent et les comportements attendus. Il propose des exemples concrets et des outils pour vous guider, même dans les situations délicates.

Ensemble, faisons de ce Code un outil vivant, porteur de sens, qui nous unit dans notre volonté de bâtir un avenir durable, fondé sur le courage d'agir avec intégrité.



Vincent Timpano,  
*Chef de la direction*



## Agir de façon éthique au quotidien

Nos rôles respectifs pour une culture éthique	5
Des ressources pour nous aider à agir de façon éthique	6
Comment prendre des décisions éthiques	7
Comment signaler une situation problématique	8



## Annexe

Formulaire de déclaration d'intérêts

34

## Nos engagements éthiques

<b>1</b> Nous formons une équipe attentionnée et inclusive, pour un milieu de travail sécuritaire et sain	1.1 Nous veillons à la santé et à la sécurité de nos collègues	12
	1.2 Nous respectons le droit d'association et les conditions de travail des personnes employées	12
	1.3 Nous sommes respectueux et ouverts d'esprit	13
<b>2</b> Nous agissons avec intégrité et professionnalisme, pour maintenir la confiance de nos partenaires d'affaires et des consommateurs	2.1 Nous sommes honnêtes et respectueux avec nos partenaires d'affaires	16
	2.2 Nous offrons des produits sûrs et de grande qualité	17
	2.3 Nous sommes soucieux de l'impact social et durable de nos activités	18
	2.4 Nous refusons toute forme de corruption	18
	2.5 Nous misons sur une concurrence dynamique, respectueuse des lois et des principes d'éthique	19
<b>3</b> Nous protégeons l'information et les biens de Lassonde, pour une loyauté exemplaire	3.1 Nous faisons preuve de réserve dans nos communications et activités externes	21
	3.2 Nous respectons la confidentialité de l'information	21
	3.3 Nous protégeons la propriété intellectuelle	22
	3.4 Nous utilisons les biens de Lassonde de façon respectueuse et raisonnable	24
<b>4</b> Nous gérons l'information financière de manière responsable, pour protéger la réputation de Lassonde et de son personnel	4.1 Nous n'exploitons aucune information privilégiée pour notre bénéfice personnel ou celui d'une autre personne	26
	4.2 Nous traitons l'information financière de façon rigoureuse et transparente	27
<b>5</b> Nous divulguons tout conflit d'intérêts, pour une intégrité sans faille	5.1 Nous détectons et déclarons tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel	29
	5.2 Nous participons à nos activités extérieures à Lassonde dans les limites permises	30
	5.3 Nous faisons preuve de jugement avant d'accepter ou d'offrir des cadeaux, invitations ou autres avantages	31

**Agir de  
façon éthique  
au quotidien**

## Nos rôles respectifs pour une culture éthique

Ce Code d'éthique (le « Code ») s'applique à **toutes les personnes liées à Industries Lassonde inc. et à ses filiales** (« Lassonde ») :

- Les personnes employées, incluant les gestionnaires et dirigeants
- Les membres du conseil d'administration et
- Les consultants, conseillers et autres agents de Lassonde

Peu importe notre rôle, nous partageons la responsabilité de faire vivre ce Code dans nos gestes, nos décisions et nos relations d'affaires. Chacun de nous contribue à bâtir et à maintenir une culture fondée sur la responsabilité, l'intégrité, le respect et la communauté.

Selon nos fonctions, nos responsabilités peuvent varier, mais l'attente demeure la même : **agir de façon exemplaire et transparente** pour protéger la réputation de Lassonde et renforcer la confiance que nous accordent nos collègues, nos partenaires d'affaires et notre communauté.

Pour leur part, nos fournisseurs doivent respecter les lois applicables et adopter des pratiques responsables et éthiques, dans le respect de notre **Code de conduite à l'intention des fournisseurs**.



### Notre rôle comme employé

Chaque personne contribue à la culture éthique de Lassonde, quel que soit son poste ou son ancienneté. Cette responsabilité commence par nos gestes, nos décisions et notre courage de dire les choses.

À titre d'employé, nous devons :

- **Agir avec intégrité, même en l'absence de supervision.** L'éthique s'exprime dans les petits gestes du quotidien : ce qu'on choisit de dire ou de taire, ce qu'on tolère ou pas.
- **Prendre des décisions alignées sur nos valeurs** et sur les principes de notre Code.
- **Exprimer nos préoccupations**, qu'il s'agisse d'un simple doute ou d'un réel manquement aux règles éthiques ou politiques de Lassonde.
- **Compléter les formations requises**, pour rester informés et à jour en matière de comportements éthiques.

### Notre rôle comme gestionnaire ou membre de la haute direction

Les gestionnaires et les membres de la haute direction doivent respecter une norme de conduite plus élevée. Leur leadership est déterminant : ils donnent le ton, modèlent les comportements attendus et créent les conditions qui permettent d'agir de façon éthique.

À titre de gestionnaire ou de membre de la haute direction, nous devons :

- **Montrer l'exemple** par un comportement irréprochable, car ce que nous tolérons devient la norme.
- **Connaître le Code en profondeur**, en faciliter la compréhension et susciter l'adhésion des équipes à ses principes.
- **Créer un climat de confiance**, où les membres de l'équipe se sentent en sécurité pour poser des questions ou exprimer leurs préoccupations.
- **Intervenir rapidement** lorsqu'un comportement non conforme est observé, et accompagner les équipes dans la résolution des dilemmes éthiques.

# Des ressources pour nous aider à agir de façon éthique

Il n'est pas toujours simple de savoir quelle est la meilleure décision à prendre. Ce Code énonce des principes généraux qui ne couvrent pas toutes les situations pouvant survenir et n'est pas la seule source de référence en matière de conduite. Pour nous aider, nous pouvons compter sur plusieurs outils :

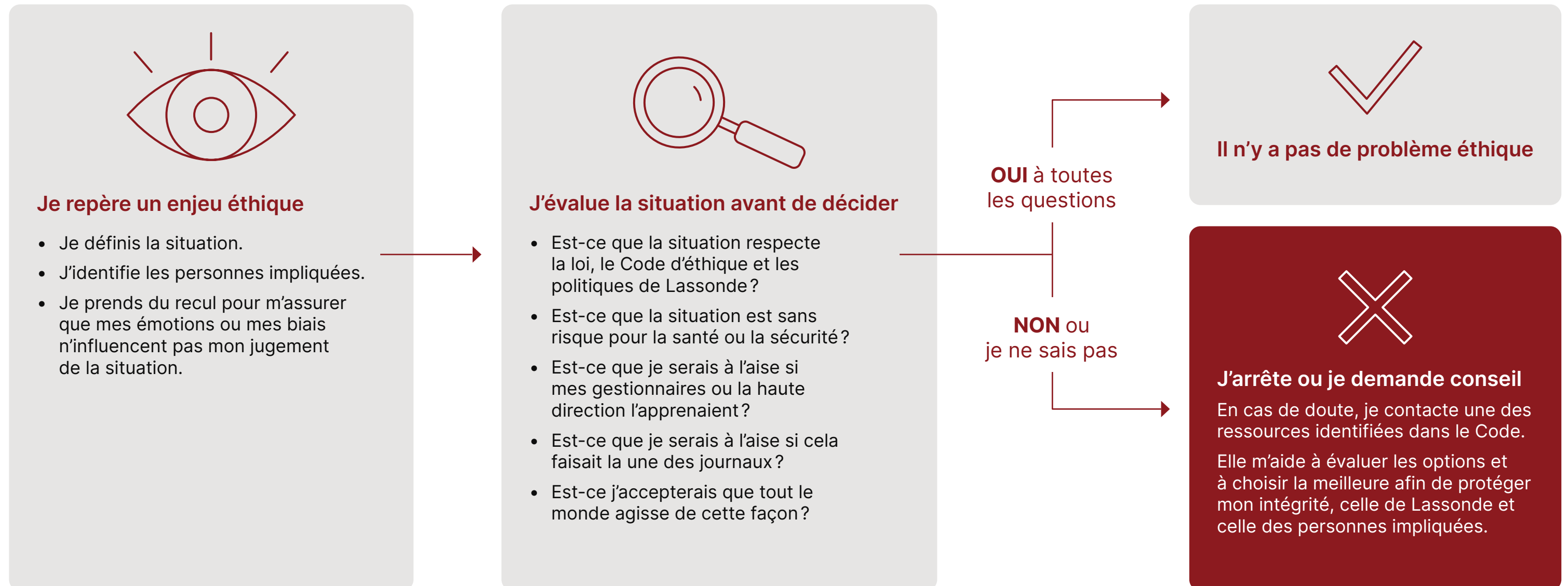
- **L'outil d'aide à la décision éthique** (à la page suivante) qui nous guide étape par étape lorsqu'une situation soulève un doute.
- **Nos gestionnaires et collègues de confiance**, avec qui nous pouvons discuter d'une préoccupation ou d'un dilemme.
- **Un membre du comité d'éthique ou un avocat du service juridique**, disponible pour répondre à nos questions et clarifier l'application du Code.
- **Les politiques et procédures de Lussonde**, qui précisent certaines règles et doivent être consultées au besoin, notamment en matière de santé et sécurité et de communications sur les médias sociaux.

En cas de doute, il vaut toujours mieux poser une question que de rester dans l'incertitude.



# Comment prendre des décisions éthiques

Face à un enjeu éthique, nous devons nous poser les bonnes questions pour prendre les bonnes décisions, dans l'intérêt de Lassonde et de toutes les personnes concernées. Voici un outil pour nous aider à réfléchir étape par étape.



## Comment signaler une situation problématique

Nous avons tous la responsabilité de signaler une situation qui nous semble contraire à ce Code ou aux politiques de Lassonde. Dénoncer un problème contribue à protéger Lassonde, nos collègues et notre réputation collective.

### Information à inclure

Pour permettre un traitement efficace, un signalement devrait contenir le plus d'information possible :

- Une description de la situation
- Les personnes concernées
- La date ou la période visée
- Les démarches entreprises pour corriger la situation
- Les documents pertinents, s'il y en a

### Traitement des signalements

Tous les signalements sont traités selon la procédure interne en place afin qu'une analyse de la situation soit menée et qu'un suivi adéquat soit effectué. Si nécessaire, une enquête pourrait être tenue et des mesures appropriées mises en oeuvre.

Nous avons plusieurs façons de procéder, selon la situation et ce qui nous met le plus à l'aise.

## Nos options pour signaler une situation

### A

**En parler avec les personnes impliquées** pour leur donner la chance de corriger la situation, si les circonstances le permettent.

### B

**En parler à notre gestionnaire ou à un représentant des ressources humaines.**

### C

**Effectuer une dénonciation confidentielle et anonyme**, par téléphone, courriel ou courrier :

1 (877) WSL-BLOW /  
1 (877) 975-2569

denonciation@lassonde.com

Comité d'éthique  
755, rue Principale  
Rougemont (Québec)  
J0L 1M0 Canada

### D

**Contactez un membre du comité d'éthique :**

Mme. Caroline Lemoine  
*Chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire*

(450) 469-0856 poste 10202  
caroline.lemoine@lassonde.com

Industries Lassonde inc.  
755, rue Principale  
Rougemont (Québec) J0L 1M0 Canada

M. Mathieu Simard  
*Chef de la direction des ressources humaines*

(450) 469-0856 poste 10283  
mathieu.simard@lassonde.com

Industries Lassonde inc.  
755, rue Principale  
Rougemont (Québec) J0L 1M0 Canada




M. Pierre Turner  
*Vice-président principal, innovation, qualité, développement durable*

(450) 469-0856 poste 10768  
pierre.turner@lassonde.com

Industries Lassonde inc.  
755, rue Principale  
Rougemont (Québec) J0L 1M0 Canada

## Dénoncer, en toute confiance

Lorsque nous faisons un signalement :

<p><b>NOUS AVONS DROIT</b></p>  <p><b>À LA CONFIDENTIALITÉ</b></p> <p>Notre identité est protégée, tout en permettant une enquête complète et équitable.</p>	<p><b>NOUS SOMMES PROTÉGÉS</b></p>  <p><b>CONTRE LES REPRÉSAILLES</b></p> <p>Lassonde ne tolère aucune forme de harcèlement ou de mesures punitive envers une personne qui dénonce de bonne foi.</p>	<p><b>NOUS AGISSONS</b></p>  <p><b>TOUJOURS AVEC SINCÉRITÉ</b></p> <p>Un signalement doit reposer sur des faits que nous croyons vrais. Faire une dénonciation malveillante ou basée sur de faux renseignements peut mener à des mesures disciplinaires.</p>
---	--	---

## Respect des lois applicables

Nous devons respecter les lois, règlements et normes en vigueur dans les juridictions où nous exerçons nos activités. Comme ceux-ci varient d'un endroit à l'autre, nous demandons conseil à un avocat du service juridique en cas de doute.

## Les sanctions possibles en cas de manquement au Code

Ne pas respecter ce Code peut entraîner des mesures disciplinaires allant jusqu'au congédiement ou à la fin de la relation contractuelle. Lassonde peut aussi prendre d'autres mesures pour corriger la situation et empêcher qu'elle ne se répète.

Des sanctions peuvent également s'appliquer si une personne :

- Ne signale pas une situation problématique dont elle a connaissance.
- Refuse de collaborer à une enquête.
- Prend des mesures de représailles contre une personne qui a fait ou qui entend faire un signalement.



# **Nos engagements éthiques**

# 1 Nous formons une équipe attentionnée et inclusive, pour un milieu de travail sécuritaire et sain



- 1.1** Nous veillons à la santé et à la sécurité de nos collègues

---

- 1.2** Nous respectons le droit d'association et les conditions de travail des personnes employées

---

- 1.3** Nous sommes respectueux et ouverts d'esprit



## 1.1 Nous veillons à la santé et à la sécurité de nos collègues

Nous croyons qu'un milieu de travail sain et sécuritaire est essentiel à notre bien-être et à notre performance collective. La santé et la sécurité sont l'affaire de tous : nous devons rester vigilants et agir avec attention, pour nous-mêmes comme pour nos collègues.

### Nos comportements éthiques

- ♥ **Nous respectons en tout temps les règles et les procédures de santé et de sécurité** établies par Lassonde et par la loi.
- ♥ **Nous signalons sans délai toute situation ou pratique dangereuse** qui peut affecter notre santé, notre sécurité ou celles de nos collègues.
- ♥ **Nous adoptons des comportements préventifs**, comme porter nos équipements de protection, suivre les consignes de sécurité et participer aux formations.
- ♥ **Nous nous présentons toujours au travail aptes à exercer nos fonctions**, sans être sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de substances réglementées.

### Ressources complémentaires

- [Politique sur la santé, la sécurité et le mieux-être au travail](#)
- [Politique relative à la consommation de drogues, médicaments et alcool en milieu de travail \(Canada\)](#)
- [Manuel de l'employé \(États-Unis\)](#)

## 1.2 Nous respectons le droit d'association et les conditions de travail des personnes employées

Lassonde reconnaît l'importance de relations de travail justes et respectueuses. Nous respectons les droits prévus par les lois applicables et par les conventions collectives.

### Nos comportements éthiques

- ♥ **Nous respectons le droit des personnes employées de s'associer**, de se syndiquer et de négocier collectivement, selon les lois en vigueur.
- ♥ **Nous appliquons rigoureusement les lois du travail et les conventions collectives** lorsque nos fonctions touchent à la gestion des conditions de travail (par ex. salaires, horaires, avantages sociaux et relations syndicales).
- ♥ **Nous favorisons un climat de respect et de collaboration** pour maintenir des relations de travail harmonieuses et constructives.

### 1.3 Nous sommes respectueux et ouverts d'esprit

Nous nous engageons à créer un milieu dans lequel chaque personne se sent accueillie, valorisée et respectée, sans exception. Nous travaillons ensemble pour que l'inclusion devienne une force collective et un moteur d'agilité.

#### Nos comportements éthiques

- ♥ **Nous traitons chaque personne avec dignité.** Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, de harcèlement, d'intimidation et de violence.
- ♥ **Nous respectons les différences.** Nous sommes ouverts et nous valorisons la diversité des opinions, des expériences et des parcours. Cela enrichit notre travail et nous rend plus agiles et performants.
- ♥ **Nous nous exprimons de façon respectueuse et constructive.** Nos paroles, nos écrits et nos gestes doivent toujours refléter notre engagement envers un climat sain et professionnel.
- ♥ **Nous promovons activement l'inclusion,** que ce soit dans le cadre d'une embauche, d'une promotion, de la création d'une équipe projet ou de toute autre activité liée au travail.



**Une personne est victime de discrimination** si elle est traitée différemment ou exclue en raison de ses caractéristiques personnelles, notamment la race, la couleur, le sexe, la taille, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine nationale ou ethnique, le statut social, un handicap mental ou physique ou l'utilisation de tout moyen de pallier un handicap.

**Une personne est victime de harcèlement** si elle subit des paroles, actes ou gestes, répétés ou isolés, qui portent atteinte à sa dignité, à son intégrité ou à son bien-être, ou toute forme de violence.

#### Ressources complémentaires

→ Politique visant à contrer le harcèlement et la violence au travail (Canada)

→ Manuel de l'employé (États-Unis)



Lassonde

Lassonde

Lassonde

C.C.P.

## 2 Nous agissons avec intégrité et professionnalisme, pour maintenir la confiance de nos partenaires d'affaires et des consommateurs



- 2.1** Nous sommes honnêtes et respectueux avec nos partenaires d'affaires

---

- 2.2** Nous offrons des produits sûrs et de grande qualité

---

- 2.3** Nous sommes soucieux de l'impact social et durable de nos activités

---

- 2.4** Nous refusons toute forme de corruption

---

- 2.5** Nous misons sur une concurrence dynamique, respectueuse des lois et des principes d'éthique

## 2.1 Nous sommes honnêtes et respectueux avec nos partenaires d'affaires

Nos relations d'affaires reposent sur la collaboration, l'intégrité et le respect mutuel. Par nos gestes, nos paroles et nos décisions, nous protégeons la confiance que nous accordent nos partenaires d'affaires.

### Nos comportements éthiques

- ✓ **Nous traitons nos clients, fournisseurs et partenaires d'affaires avec respect et honnêteté**, en tenant nos engagements.
- ✓ **Nous agissons avec soin, diligence et compétence** dans toutes nos fonctions, en consacrant le temps et l'attention nécessaires à nos responsabilités.
- ✓ **Nous cherchons à bâtir des relations durables**, fondées sur le respect, la confiance et la réciprocité.
- ✓ **Nous faisons affaire avec des partenaires d'affaires qui partagent nos engagements éthiques** et agissent en conséquence, tout en respectant les lois applicables, notamment en matière d'importation et d'exportation.



Ressource complémentaire

→ [Code de conduite à l'intention des fournisseurs](#)



## 2.2 Nous offrons des produits sûrs et de grande qualité

La confiance de nos clients, des consommateurs et de leurs familles repose sur la sécurité et la qualité de nos produits. Nous veillons à maintenir les plus hauts standards à l'égard de nos produits, sans compromis.

### Nos comportements éthiques

- ✓ **Nous respectons rigoureusement les lois, normes et meilleures pratiques** en matière de sécurité alimentaire et de qualité, à chaque étape de la production, de l'entreposage et de la distribution.
- ✓ **Nous refusons tout compromis** qui pourrait mettre en jeu la qualité ou la sécurité de nos produits.
- ✓ **Nous investissons continuellement dans la formation de nos équipes** et dans l'amélioration de notre programme de sécurité alimentaire.
- ✓ **Nous exigeons le respect de nos standards** par l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement, y compris nos fournisseurs et nos partenaires d'affaires.
- ✓ **Nous faisons preuve de transparence** en collaborant aux inspections gouvernementales et aux audits externes, et en signalant toute préoccupation liée à la sécurité ou à la qualité.
- ✓ **Nous communiquons l'information sur nos produits** de manière honnête et transparente envers les consommateurs.

#### Ressources complémentaires

---

→ [Politique de marketing responsable](#)

---

→ [Code de conduite à l'intention des fournisseurs](#)



## 2.3 Nous sommes soucieux de l'impact social et durable de nos activités

Nos actions ont un impact au-delà de nos produits. Nous cherchons à promouvoir des pratiques responsables pour avoir un impact positif sur nos communautés et sur la planète.

### Nos comportements éthiques

- ✓ **Nous cherchons à minimiser notre empreinte environnementale** en respectant les lois et les bonnes pratiques.
- ✓ **Nous nous conformons aux normes** interdisant le travail forcé et le travail des enfants.
- ✓ **Nous encourageons l'innovation responsable** pour améliorer la durabilité de nos produits et de nos emballages.
- ✓ **Nous attendons de nos fournisseurs et partenaires d'affaires qu'ils partagent nos engagements éthiques et environnementaux**, en respectant nos normes et les standards définis dans notre Code de conduite à l'intention des fournisseurs.

### Ressources complémentaires

- Politique en matière de durabilité
- Politique de conformité à la Loi sur l'esclavage moderne
- Code de conduite à l'intention des fournisseurs

## 2.4 Nous refusons toute forme de corruption

L'intégrité est au cœur de nos décisions et de nos relations d'affaires. Nous rejetons tout avantage indu, peu importe sa forme, pour préserver la confiance et la réputation de Lassonde.

### Nos comportements éthiques

- ✓ **Nous n'offrons, ne promettons, ni n'acceptons jamais de pots-de-vin ou d'avantages indus**, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'une autre personne.
- ✓ **Nous agissons avec transparence et bonne foi dans nos relations d'affaires**, afin d'éviter tout soupçon de corruption.
- ✓ **Nous respectons les règles qui encadrent nos contrats avec le gouvernement et nos relations avec les agents de la fonction publique**, notamment en matière de qualification en vue de l'octroi de contrats par le gouvernement ou d'avantages ou de faveurs qui pourraient influencer les décisions d'agents de la fonction publique.
- ✓ **Nous signalons toute situation douteuse ou à risque** tel que prévu à la section « Comment signaler une situation problématique », pour protéger l'intégrité de Lassonde et des personnes impliquées.



**Un pot-de-vin** est une somme d'argent ou un autre avantage offert pour obtenir un traitement de faveur, influencer une décision, ou encore obtenir ou maintenir un contrat ou des ventes. Un avantage peut prendre plusieurs formes, par exemple un cadeau, une activité de loisirs, une offre d'emploi, une contribution politique ou un don de bienfaisance.

**Un agent de la fonction publique** est toute personne qui travaille pour une organisation publique. Cela peut être un employé à n'importe quel échelon d'un organisme contrôlé par le gouvernement, d'un parti politique ou d'un candidat à une charge politique.



## 2.5 Nous misons sur une concurrence dynamique, respectueuse des lois et des principes d'éthique

Notre succès repose sur la qualité de nos produits et la confiance du public. En agissant avec intégrité, nous contribuons à une économie saine et à des relations durables avec nos partenaires d'affaires.

### Nos comportements éthiques

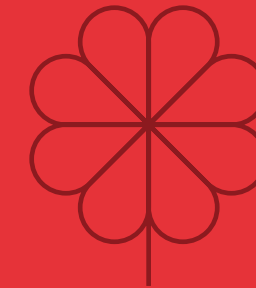
- ✓ **Nous ne concluons jamais d'entente avec un concurrent** (même verbale ou informelle) qui viserait à fixer les prix, limiter la production, restreindre la distribution ou partager les marchés.
- ✓ **Nous ne divulguons ni n'acceptons d'informations confidentielles de nature concurrentielle**, par exemple des prix, des conditions de vente ou des listes de clients.
- ✓ **Nous ne concevons et n'utilisons pas d'emballages**, de messages ou de pratiques marketing qui pourraient induire les consommateurs en erreur.
- ✓ **Nous respectons toutes les lois et politiques de L'assonade en matière de concurrence**, peu importe où nous faisons affaires.
- ✓ **Nous demandons conseil à un avocat du service juridique en cas de doute**, car les lois sur la concurrence sont complexes et varient d'un endroit à l'autre. Une erreur peut entraîner de graves conséquences légales et réputationnelles.

#### Ressources complémentaires

→ [Manuel de conformité aux lois sur la concurrence et aux lois antitrust](#)

→ [Politique de marketing responsable](#)

### **3** Nous protégeons l'information et les biens de Lassonde, pour une loyauté exemplaire



- 3.1** Nous faisons preuve de réserve dans nos communications et activités externes

---

- 3.2** Nous respectons la confidentialité de l'information

---

- 3.3** Nous protégeons la propriété intellectuelle

---

- 3.4** Nous utilisons les biens de Lassonde de façon respectueuse et raisonnable

### 3.1 **Nous faisons preuve de réserve dans nos communications et activités externes**

Nos communications doivent refléter l'image et la réputation de Lassonde. Les médias, les réseaux sociaux et nos engagements personnels créent des opportunités, mais aussi des responsabilités.

#### **Nos comportements éthiques**

- **Nous utilisons les réseaux sociaux de façon responsable**, en respectant les politiques de Lassonde sur l'utilisation des réseaux sociaux et sur la divulgation d'information.
- **Nous ne faisons aucune déclaration publique à propos de Lassonde ou en son nom**, sauf avec l'autorisation expresse du responsable des communications ou de la division concernée. Nous redirigeons toute demande des médias au responsable des communications.
- **Nous distinguons clairement nos engagements personnels de notre rôle chez Lassonde**. Nous réalisons nos activités politiques, communautaires, religieuses ou culturelles en notre nom et nous évitons toute confusion.

#### Ressource complémentaire

- ➔ Politique relative aux médias sociaux

### 3.2 **Nous respectons la confidentialité de l'information**

Nous avons parfois accès à de l'information confidentielle sur Lassonde, son personnel ou ses partenaires d'affaires. Nous devons la protéger, même après la fin de notre emploi ou de notre collaboration avec l'entreprise.

#### **Nos comportements éthiques**

- **Nous ne divulguons pas d'information confidentielle** sauf si c'est nécessaire pour des raisons d'affaires, que ce soit au sein de Lassonde ou avec des personnes externes.
- **Nous prenons des mesures appropriées avant de partager de l'information confidentielle**. Par exemple, nous exigeons une entente de confidentialité avant un partage externe.
- **Nous n'utilisons et ne demandons jamais d'information confidentielle obtenue ailleurs**, par exemple lors d'un emploi antérieur ou auprès d'un consultant.
- **Nous protégeons les renseignements personnels** en respectant les politiques de Lassonde et lois applicables sur le sujet.

#### Ressources complémentaires

- ➔ Politique de protection de la vie privée
- ➔ Politique sur la protection des renseignements personnels des employés



**L'information confidentielle** inclut toute information exclusive non publique concernant Lassonde, notamment l'information sur les clients, les fournisseurs et les employés, les produits, les recettes, les procédés de fabrication, les projets, les contrats, les actifs, les données financières et les stratégies.

### 3.3 Nous protégeons la propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle est au cœur de l'innovation et de la compétitivité de Lassonde. Dans le cadre de notre travail, nous pouvons en créer, utiliser celle qui appartient déjà à Lassonde ou avoir accès à celle de partenaires d'affaires ou de tiers. Dans tous les cas, nous devons la respecter et la protéger.

#### Nos comportements éthiques

- **Nous protégeons la propriété intellectuelle développée ou déjà détenue par Lassonde.** Nous veillons à ne pas la divulguer ou l'utiliser de façon inappropriée.
- **Nous respectons la propriété intellectuelle des tiers.** Nous ne l'utilisons jamais sans autorisation ou licence valide.
- **Nous reconnaissons que la propriété intellectuelle que nous créons au travail appartient à Lassonde.** Nous l'utilisons seulement dans le cadre de nos fonctions et dans l'intérêt de Lassonde. Au besoin, nous posons les gestes nécessaires pour céder nos droits, par exemple en signant un document.
- **Nous demandons conseil à un avocat du service juridique** en cas de doute sur l'utilisation ou la protection de propriété intellectuelle.



**La propriété intellectuelle** inclut notamment les marques de commerce (noms, logos, slogans), recettes, procédés de fabrication, analyses financières, bases de données, plans de vente ou de marketing, documents, contenus, logiciels et toute autre création ou innovation réalisée dans le cadre de nos fonctions chez Lassonde.

*Exemple: S'inspirer d'un produit à succès d'un concurrent pour créer une étiquette, un emballage ou une publicité peut enfreindre des droits de propriété intellectuelle. Dans un tel cas, nous devons demander conseil à un avocat du service juridique avant d'aller de l'avant.*

#### Ressources complémentaires

- ➔ [Politique sur la propriété intellectuelle](#)
- ➔ [Politique de marketing responsable](#)
- ➔ [Politique sur l'utilisation des outils d'intelligence artificielle \(IA\) au travail](#)



### 3.4 **Nous utilisons les biens de Lassonde de façon respectueuse et raisonnable**

Les biens, équipements et systèmes technologiques de Lassonde nous sont confiés pour remplir nos responsabilités. Nous devons en prendre soin et les utiliser de façon responsable.

#### **Nos comportements éthiques**

- ◉ **Nous utilisons les biens de Lassonde seulement à des fins professionnelles**, sauf si une exception est permise par les politiques de Lassonde (par exemple, une utilisation personnelle occasionnelle et raisonnable d'un téléphone cellulaire ou d'un ordinateur fourni par Lassonde).
- ◉ **Nous protégeons les biens physiques et technologiques de Lassonde** contre le vol, la perte, l'abus ou l'usage inapproprié.
- ◉ **Nous obtenons l'autorisation de notre gestionnaire** avant d'utiliser un bien de Lassonde à d'autres fins que le travail.
- ◉ **Nous utilisons les outils d'intelligence artificielle dans les limites autorisées** et appliquons les principes énoncés dans les politiques de Lassonde.
- ◉ **Nous respectons la politique de sécurité des technologies de l'information** et les autres politiques liées à l'utilisation des appareils et du matériel informatique.



#### *Exemples:*

- *Consulter brièvement un site web pour des raisons personnelles, envoyer un courriel privé depuis notre ordinateur de travail ou effectuer un bref appel personnel à partir d'un téléphone fourni par Lassonde est acceptable.*
- *En revanche, télécharger un logiciel non autorisé ou utiliser régulièrement l'équipement à des fins personnelles constitue un abus.*

#### Ressources complémentaires

- [Politique sur l'utilisation des outils d'intelligence artificielle \(IA\) au travail](#)
- [Top 10 des meilleures pratiques TI](#)
- [Politique d'utilisation des équipements et des technologies par l'utilisateur](#)
- [Politique de sécurité des technologies de l'information](#)

# 4 Nous gérons l'information financière de manière responsable, pour protéger la réputation de Lassonde et de son personnel



- 4.1** Nous n'exploitons aucune information privilégiée pour notre bénéfice personnel ou celui d'une autre personne

---

- 4.2** Nous traitons l'information financière de façon rigoureuse et transparente

## 4.1 Nous n'exploitons aucune information privilégiée pour notre bénéfice personnel ou celui d'une autre personne

Puisque les actions de Lassonde sont inscrites à la Bourse de Toronto, nous devons respecter des lois et règles strictes. Dans le cadre de nos fonctions, nous avons parfois accès à de l'information importante qui n'est pas encore publique. Cette information constitue de l'information privilégiée qui appartient à Lassonde. Nous ne devons jamais en tirer un avantage personnel ni en faire profiter quelqu'un d'autre, que ce soit en réalisant des transactions ou de toute autre manière.

### Nos comportements éthiques

- ✓ **Nous n'utilisons jamais d'information privilégiée à des fins personnelles** ni pour avantager une autre personne. Effectuer une transaction sur les actions ou des titres liés à la valeur des actions de Lassonde alors que nous possédons une telle information constitue un délit d'initié pouvant avoir de graves conséquences, comme des amendes et des peines d'emprisonnement.
- ✓ **Nous protégeons la confidentialité de l'information privilégiée**, même après la fin de notre emploi ou de notre collaboration avec Lassonde.
- ✓ **Nous respectons les politiques de Lassonde relatives aux transactions sur les actions et les titres liés à la valeur des actions de Lassonde**, incluant les périodes d'interdiction et, pour les administrateurs et certains membres de la direction, la préautorisation des opérations.
- ✓ **Nous demandons conseil à un avocat du service juridique** en cas de doute.



#### Une information privilégiée

est une information qui n'a pas encore été rendue publique et qui pourrait influencer la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter ou de vendre ses actions ou ses titres liés à la valeur des actions de Lassonde.

*Exemples : Une fusion ou une acquisition projetée, des changements importants dans les opérations de l'entreprise, des résultats financiers non publiés ou tout autre renseignement stratégique non divulgué.*

#### Ressource complémentaire



Politique sur les opérations d'initiés, la divulgation d'information et la qualité de l'information financière

## 4.2 Nous traitons l'information financière de façon rigoureuse et transparente

L'exactitude et la fiabilité de l'information financière sont essentielles à la crédibilité de Lassonde. Nous gérons cette information avec intégrité.

### Nos comportements éthiques

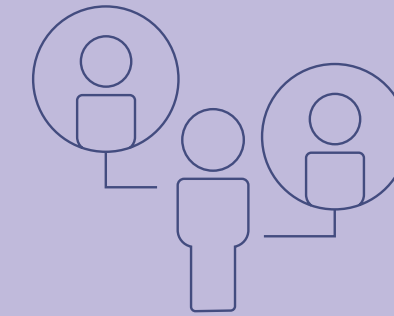
- ✓ **Nous enregistrons toute opération de façon complète et exacte**, pour refléter fidèlement la position de Lassonde.
- ✓ **Nous signalons toute fraude ou toute préoccupation liée à la comptabilité ou à l'audit**, en utilisant les canaux prévus.
- ✓ **Nous ne falsifions ni ne cachons d'information financière**, sachant que ces pratiques sont interdites et sanctionnées.
- ✓ **Nous coopérons pleinement avec les auditeurs externes**, en fournissant l'information requise.



### Ressource complémentaire

- [Politique sur les opérations d'initiés, la divulgation d'information et la qualité de l'information financière](#)

## 5 Nous divulguons tout conflit d'intérêts, pour une intégrité sans faille



- 5.1** Nous détectons et déclarons tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel

---

- 5.2** Nous participons à nos activités extérieures à Lassonde dans les limites permises

---

- 5.3** Nous faisons preuve de jugement avant d'accepter ou d'offrir des cadeaux, invitations ou autres avantages

## 5.1 Nous détectons et déclarons tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel

Un conflit d'intérêts, réel, apparent ou potentiel, peut nuire à notre impartialité et à la confiance que nous inspirons. Nous devons toujours agir dans le meilleur intérêt de Lassonde et faire preuve de transparence. Lorsque nos intérêts personnels risquent d'interférer avec notre jugement, ou pourraient donner cette impression, nous devons les déclarer et prendre les mesures appropriées pour protéger Lassonde et préserver notre intégrité.

### Nos comportements éthiques

- ✓ **Nous restons vigilants face aux situations de conflit d'intérêts réels, apparents ou potentiels.** Nous les évitons autant que possible et nous les déclarons, qu'ils soient de nature financière, familiale, professionnelle ou autre.
- ✓ **Nous n'acceptons aucun profit personnel ou avantage en raison de nos fonctions,** sauf ce qui est prévu dans nos conditions normales de travail.
- ✓ **Nous déclarons nos intérêts personnels** en utilisant le formulaire prévu à cet effet en annexe de ce Code, et nous mettons à jour cette déclaration en cas de changement.
- ✓ **Nous ne participons pas aux décisions en cas de conflit d'intérêts,** par exemple si un fournisseur est un membre de notre famille ou un ami.
- ✓ **Nous demandons conseil à un avocat du service juridique avant d'agir** si nous doutons d'une situation.



**Un conflit d'intérêts** existe lorsqu'un intérêt personnel (financier, familial, professionnel ou autre) risque d'influencer ou de donner l'apparence d'influencer notre impartialité, notre jugement ou notre loyauté envers Lassonde.

#### Exemples :

- Participer à une décision impliquant un parent ou un ami.
- Détenir un intérêt financier dans une entreprise qui fait affaire avec Lassonde.
- Acheter un terrain que Lassonde prévoit acquérir.
- Occuper un autre emploi ou fournir des services de consultation pendant qu'on occupe un emploi à temps plein au sein de Lassonde.

Ressource complémentaire



Formulaire de déclaration d'intérêts personnels (voir l'annexe à ce Code)

## 5.2 Nous participons à nos activités extérieures à Lassonde dans les limites permises

Lassonde nous encourage à contribuer à notre communauté, que ce soit auprès d'organisations communautaires, caritatives, culturelles ou professionnelles. Toutefois, ces activités ne doivent jamais nuire à nos responsabilités ni créer de conflit avec nos fonctions.

### Nos comportements éthiques

- ✓ **Nous informons Lassonde de toute activité extérieure qui pourrait poser un conflit d'intérêts**, qu'elle soit rémunérée ou non.
- ✓ **Nous veillons à ce que nos activités extérieures ne nuisent pas à notre disponibilité**, à notre loyauté, ni à nos responsabilités professionnelles.
- ✓ **Nous ne représentons pas Lassonde dans le cadre de nos activités extérieures** (par ex. bénévolat auprès d'un organisme) sans autorisation.
- ✓ **Nous ne participons pas aux décisions de Lassonde liées à une organisation dans laquelle nous sommes actifs**, sans autorisation.
- ✓ **Nous respectons les lois sur le lobbying** dans nos interactions avec des élus ou des représentants du gouvernement et nous informons le service juridique de notre rôle.



### Exemples :

- *Je fais du bénévolat pour l'équipe de soccer de mon enfant. Cette activité ne crée pas de conflit avec mon rôle chez Lassonde. Je n'ai pas besoin de la déclarer.*
- *Mon conjoint est propriétaire d'une entreprise dont Lassonde a retenu les services. Même si je n'ai pas participé à sa sélection, je dois déclarer cette situation, car elle peut créer une apparence de conflit d'intérêts.*
- *Je vais participer à une rencontre avec une élue dans le cadre de mon implication bénévole. Je compte en profiter pour discuter d'une demande de subvention pour Lassonde. Comme cette situation peut être considérée comme du lobbying, je dois consulter un avocat du service juridique avant d'aller de l'avant.*

### Ressource complémentaire



Formulaire de déclaration d'intérêts personnels (voir l'annexe à ce Code)

## 5.3 Nous faisons preuve de jugement avant d'accepter ou d'offrir des cadeaux, invitations ou autres avantages

Les cadeaux et invitations peuvent parfois créer un conflit d'intérêts ou donner l'apparence de favoritisme. Nous devons toujours agir avec discernement et transparence.

### Nos comportements éthiques

- ✓ **Nous n'acceptons jamais d'argent ni d'équivalent monétaire** (comme des cartes-cadeaux).
- ✓ **Nous refusons les frais de voyage ou d'hébergement offerts par des clients ou des fournisseurs.** Si un déplacement d'affaires est requis, Lassonde en assume les coûts selon ses politiques.
- ✓ **Nous acceptons ou offrons seulement des cadeaux et des invitations modestes et occasionnels,** conformes aux usages d'affaires.
- ✓ **Nous acceptons les repas d'affaires et invitations avec prudence,** seulement lorsqu'ils sont raisonnables et occasionnels.
- ✓ **Nous faisons preuve de jugement et refusons tout cadeau ou avantage qui pourrait compromettre notre impartialité** ou nuire à la réputation de Lassonde.
- ✓ **Nous consultons notre gestionnaire ou un avocat du service juridique en cas de doute,** avant d'accepter ou d'octroyer un avantage.



### Exemples:

- *Nous pouvons accepter un repas d'affaires raisonnable ou un objet promotionnel de faible valeur.*
- *Dans certains pays, il est courant d'offrir des cadeaux ayant une certaine valeur. Si cela se produit, nous pouvons accepter le cadeau avec l'autorisation de notre gestionnaire, mais nous devons le remettre à Lassonde, qui en déterminera l'usage.*
- *Nous n'acceptons pas d'invitation à un spectacle ou à un événement sportif ou spécial offerte par un fournisseur ou un client qui ne sera pas présent, sauf avec l'autorisation de notre gestionnaire.*

### Ressource complémentaire



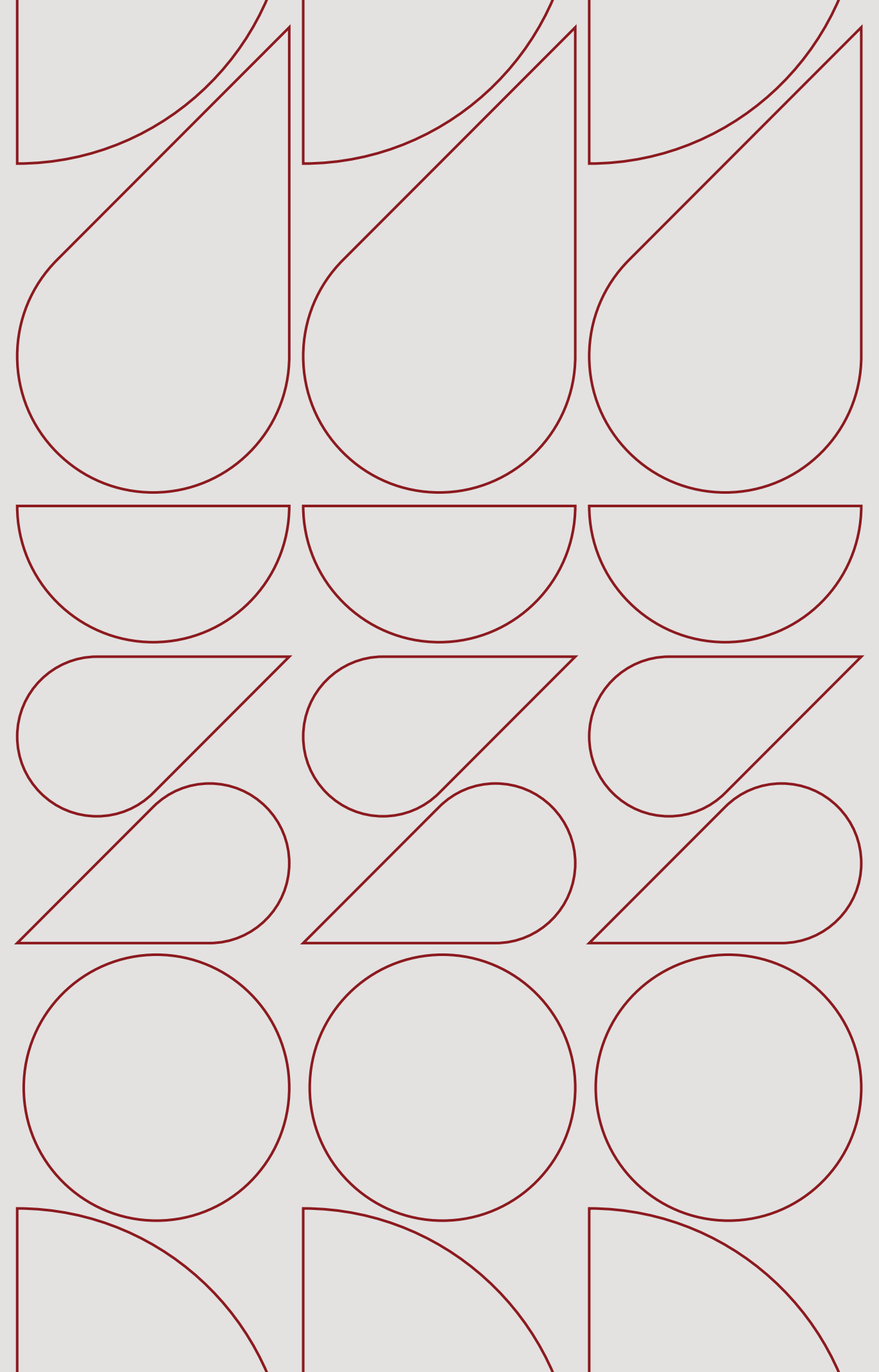
Politique sur la gestion des frais de voyage et de représentation



Antonio

HYDROUS

# Annexe



## Formulaire de déclaration d'intérêts

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_, déclare ce qui suit :

- J'occupe une fonction d'employé, d'administrateur, de dirigeant** ou toute autre fonction analogue au sein des personnes morales ou autres entités à but lucratif ou non lucratif suivantes :

Dénomination sociale de la personne morale ou autre entité	Titre de la fonction

- Je détiens des intérêts** (par ex. actions, créances, titres ou toute autre forme d'intérêts pécuniaires), dans les personnes morales ou autres entités à but lucratif ou non lucratif suivantes, lesquels intérêts sont susceptibles de me placer dans une situation où mes intérêts personnels ou ceux de l'un de mes proches pourraient être en conflit avec mes obligations vis-à-vis Industries Lassonde inc. (ou l'une de ses filiales) ou qui pourraient être perçus comme influençant mon jugement dans l'accomplissement de mes fonctions.

Les intérêts suivants n'ont **pas** à être déclarés :

- la détention dans une société cotée en Bourse de titres représentant moins de 5% de cette catégorie de titres de cette société ;
- la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel vous ne participez ni directement, ni indirectement ;
- la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard ;
- la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme administrateur d'une personne morale ;
- un contrat d'assurance responsabilité ; et
- la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

Dénomination sociale de la personne morale autre entité	Description de l'intérêt détenu (par ex. « actions »)	Valeur approximative de l'intérêt détenu

Signé à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_, 20\_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature

Prière de transmettre ce formulaire à l'adresse suivante :  
[affaires.juridiques@lassonde.com](mailto:affaires.juridiques@lassonde.com)